



LYCEE JOSEPH FOURIER



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



SECTION SPORTIVE EQUITATION



DOSSIER DE CANDIDATURE **Rentrée 2018-2019**

OBJECTIFS

Le Lycée Fourier et le Jumping Club d'Auxerre proposent depuis la rentrée 2014 une section sportive équitation aux élèves entrant en seconde générale.

Cette section offre à des jeunes sportifs admis en classe de seconde la possibilité de poursuivre normalement leurs études, en préparant ainsi, dans de bonnes conditions un baccalauréat général ou technologique. Elle permet de plus un entraînement physique adapté à la pratique sportive.

Elle est ouverte à tous les élèves motivés et passionnés par l'équitation (saut d'obstacles), qui désirent suivre une scolarité en enseignement général et bénéficier d'un complément de pratique sportive approfondie.

ENCADREMENT

=> Sur le plan sportif

M HERZOG responsable du centre équestre assurent le suivi des élèves dans la pratique sportive. Il sera responsable des programmes d'entraînement en équitation.

=> Sur le plan scolaire

Sous l'impulsion de Mme BESSON professeur d'EPS en charge de la section sportive et du professeur principal, un suivi régulier des résultats scolaires, du travail fourni et de l'assiduité sera effectué par l'équipe pédagogique.

=> Sur le plan médical

Une visite médicale préalable à l'entrée de la section sportive, délivrée par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine du sport, est obligatoire.

ORGANISATION

⇒ Emploi du temps

Afin de ne pas nuire à l'enseignement et pour une meilleure pratique de la discipline envisagée, les entraînements se situent à la mi-journée ou en fin de journée.

L'horaire hebdomadaire est fixé à 5 heures effectives : Les mardis et vendredis de 16H00 à 17H30 et le jeudi de 12H30 à 14H00, séances pratiques au jumping club, et les lundis de 12H00 à 12H30, réunion bilan.

Les élèves sont affectés dans l'établissement en accord avec la décision d'orientation de l'établissement d'origine et la commission d'admission et d'affectation de l'établissement d'accueil. Ils suivent les mêmes cours que leurs camarades.

⇒ Travail et comportement

Il est important de noter qu'aucune faveur ne peut être accordée. En aucun cas, ni le travail scolaire, ni l'entraînement sportif, ne doivent être négligés, sous peine d'exclusion de la section sur décision du Chef d'Etablissement. Les élèves retenus devront respecter le contrat moral suivant :

- 1/ Résultats scolaires satisfaisants
- 2/ Assiduité aux cours et aux entraînements
- 3/ Comportement irréprochable au sein du lycée et du jumping club

Les parents peuvent rencontrer les membres de l'équipe pédagogique (administration et professeurs) aussi souvent qu'ils le désirent.

⇒ Condition de vie

Les élèves de la section sont soumis aux mêmes obligations que l'ensemble des élèves de l'établissement et respecteront le règlement intérieur du lycée.

Les élèves qui ne peuvent pas rentrer dans leur famille peuvent intégrer l'internat du lycée qui est ouvert du lundi 8h au vendredi 17H30.

La section sportive permet au jeune sportif de s'adonner à son activité favorite.

Par rapport aux autres élèves, cela provoque une fatigue supplémentaire importante, mais aussi la naissance d'un statut spécifique. Si l'élève de la section veut assumer tout cela avec sérénité, il doit faire preuve d'un sérieux exemplaire et d'une organisation de ses activités (travail, détente, repos) lui assurant une vie équilibrée.

ASSURANCE

Il est exigé de chaque famille, la souscription d'une assurance couvrant les dommages causés ou subis par les élèves au cours de leurs activités sportives, se situant dans le cadre scolaire mais n'engageant pas la responsabilité de l'Etat.

Cette assurance pourra être souscrite auprès des associations de parents d'élèves (contrat couvrant le maximum de risques : responsabilité civile et « individuelle accidents ») ou toute autre compagnie d'assurance.

UNSS – COMPETITION - CLUB

Les élèves doivent participer aux compétitions d'équitation de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.). Ils seront donc obligatoirement licenciés à l'Association Sportive du Lycée.

Ils peuvent également, s'ils le souhaitent, participer à des compétitions organisées par la Fédération Française d'Equitation (F.F.E).

L'admission en section sportive équitation ne modifie en rien les habitudes de pratique du cavalier : celui-ci reste libre de demeurer dans son club d'origine ou de muter pour le club partenaire de la section sportive.

ADMISSION

⇒ Pour qui ?

La section sportive est réservée aux élèves issus des classes de 3^{ème} des établissements publics et privés, autorisés par ces derniers à intégrer une seconde générale :

- Seconde Générale avec choix d'enseignement d'exploration SES et un autre choix (qui vous sera éventuellement proposé au moment de l'inscription).
- Langues étudiées : anglais, allemand ou espagnol

ATTENTION : les élèves de la section ont la possibilité de poursuivre dans 3 baccalauréats différents uniquement (S option SVT, ES et STMG).

⇒ Comment ?

a) Le dossier complet du candidat doit être retourné avant le 1^{er} mai 2018

- ➔ **Fiche de renseignements**
- ➔ **Photocopie des bulletins des deux premiers trimestres de la classe de troisième suivie en 2017/2018**
- ➔ **Fiche sportif**
- ➔ **Attestation d'assurance**
- ➔ **Certificat médical du médecin traitant attestant que le candidat est apte à la pratique de l'équitation**

Ces documents sont à envoyer à :

Monsieur Le Proviseur du Lycée Joseph Fourier
– 10 rue Raymond Poincaré – BP 26 –
89010 AUXERRE Cedex

b) Le niveau scolaire et sportif du candidat est apprécié en 2 étapes

- Etape 1 : le lundi 14 mai, les élèves sont accueillis pour une journée de tests. Le matin sera organisée une épreuve pratique à cheval, suivie l'après-midi d'un entretien individuel.
- Etape 2 : le jeudi 24 mai, une sélection sur dossier scolaire est établie par les responsables de la section et l'équipe pédagogique du lycée.

c) Les aptitudes médicales :

Si le candidat est retenu pour accéder à la section sportive équitation en septembre 2018 au lycée Fourier, il devra présenter un certificat médical effectué par un médecin titulaire du CES de médecine du sport ou de la capacité en médecine et biologie du sport ou du diplôme d'étude spécialisée complémentaire de médecine du sport, attestant être apte à la pratique de l'équitation en compétition.

Cette fiche médicale sera délivrée aux candidats retenus après les résultats définitifs d'admission.

L'admission en section sportive équitation est prononcée par une commission présidée par le chef d'établissement dont les résultats sont communiqués aux familles début juin.

RADIATION

Outre la demande de l'élève ou de ses responsables légaux, la radiation de la section sportive peut être prononcée par le proviseur du lycée, si les résultats scolaires ou l'assiduité sportive ne sont pas jugés satisfaisants sur les points énumérés dans le chapitre Organisation.

Par ailleurs, le volume d'entraînement et les exigences particulières de la section peuvent également être considérés comme des facteurs défavorables au déroulement de la scolarité et des performances scolaires, qui restent prioritaires, malgré les efforts de l'élève.

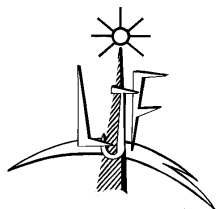
Cette décision est signifiée par écrit à la famille. Simple mesure d'organisation du service, elle ne modifie pas l'affectation de l'élève dans l'établissement pour l'année en cours, si elle est prononcée en cours d'année scolaire.

ASPECTS FINANCIERS

Le jeune sportif a droit aux bourses scolaires dans les mêmes conditions que les autres élèves (s'adresser à l'établissement d'origine).

Un montant forfaitaire de 510 euros par année scolaire sera demandé par le Jumping Club d'Auxerre, correspondant à l'utilisation de l'infrastructure et à l'entretien de la cavalerie.

Une cotisation de 5 euros pour licence UNSS sera à verser à l'Association Sportive du Lycée.



DOSSIER DE CANDIDATURE
Pour l'entrée en
SECTION SPORTIVE
EQUITATION
Pour l'année scolaire 2018-2019

Ce dossier après avoir été rempli par les familles, doit être renvoyé sous couvert du Chef d'Etablissement d'origine avant le **1er mai 2018**, délai de rigueur.

1. RENSEIGNEMENTS (*à remplir par la famille*)

NOM du candidat..... Prénoms.....

Né le :à.....Département.....

Nationalité :

Nom et Prénom du responsable légal (père – mère – tuteur).....

Adresse complète :

.....

.....

N° de téléphone :N° de portable :

Profession du responsable légal :

Employeur :

Dernière école fréquentée – classe – adresse de l'établissement – n° de téléphone :

.....

.....

.....

Classe de seconde générale et technologique, précisez :

Langue vivante 1 :..... Langue vivante 2 :



LYCÉE JOSEPH FOURIER
89000 AUXERRE

5 route de Vallan
89000 AUXERRE

SECTION SPORTIVE EQUITATION

FICHE DE RENSEIGNEMENTS EQUESTRES

Licence : Année : N° :

Club fréquenté :

Niveau équestre (galop) :

Performances équestres :

Niveau (catégories) :

Participation en compétition (nombre) :

Classement (citez les meilleures) :

.....

Les cinq meilleurs classements de l'année précédente

LIEU	EPREUVE	CLASSEMENT

EPREUVES PHYSIQUES D'ADMISSIBILITE

Le lundi 14 mai 2018

→ Le matin à 9h : au centre équestre, épreuves équestres

Adresse JUMPING CLUB D'AUXERRE
5 ROUTE DE VALLAN
89000 AUXERRE

Téléphone 03 86 52 16 60

→ Le midi : repas possible à la cantine du lycée Fourier
pour la somme de 4,40 euros (chèque à fournir avec votre dossier à l'ordre de : Agent
comptable du Lycée Fourier).

→ L'après-midi : au lycée, entretien individuel

ASSURANCES

L'établissement scolaire décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir lors des épreuves physiques d'admissibilité.

En conséquence, les familles veilleront à souscrire pour leur enfant une assurance personnelle et à **retourner dûment complétée et à signer l'attestation jointe.**

Chaque candidat devra fournir un **certificat médical d'aptitude à la pratique de l'équitation.**

ATTESTATION

Je soussigné(e) M ou Mme

Père, mère, tuteur du jeune.....

Déclare

- a) Avoir pris connaissance de la nature des épreuves physiques d'admissibilité
- b) Que mon enfant est régulièrement assuré pour ces épreuves et décharge l'établissement de toute responsabilité en matière d'assurance en cas d'accident.

Fait à

Le

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

REPAS DU MIDI LUNDI 14 MAI 2018

- **Mon fils/ma fille prendra son repas à la cantine du lycée
Fourier pour 4.40 euros :**
 - Oui**
 - Non**

**(Chèque de 4.40 euros à fournir dans votre dossier à l'ordre de :
Agent comptable du Lycée Fourier)**

CALENDRIER DES EPREUVES 2018

MARDI 1er MAI 2018	Date limite de dépôt des dossiers
Du 02 au 08 mai 2018	Notification aux familles avec : <ul style="list-style-type: none">- convocations pour les présélectionnés- courrier de non admission pour les candidats non retenus
Lundi 14 mai 2018	Epreuves sportives et entretiens
Jeudi 24 mai 2018	Commission d'affectation définitive avec examen des dossiers scolaires

Liste des pièces à fournir

- Fiche de candidature et de renseignements dûment complétée
- Fiche sportive
- Photocopie des bulletins scolaires des premier et second trimestres de la classe de 3^{ème}
- 2 enveloppes timbrées et libellées à l'adresse de la famille
- Certificat du médecin traitant attestant que le candidat est apte à la pratique de l'équitation lors des épreuves sportives du concours d'entrée.
- Fiche Attestation
- Fiche réponse pour le repas du midi
- Chèque de 4.40 euros (à l'ordre de : Agent comptable du Lycée Fourier) si le candidat souhaite prendre son repas à la cantine du lycée